

# Conférence du désarmement

16 novembre 2016  
Français  
Original : anglais/russe

---

## **Note verbale datée du 3 novembre 2016, adressée au secrétariat de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République du Bélarus, transmettant la déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République du Bélarus prononcée à l'occasion du vingtième anniversaire du retrait par le Bélarus de ses armes nucléaires**

La Mission permanente de la République du Bélarus auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au secrétariat de la Conférence du désarmement et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le texte de la déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République du Bélarus à l'occasion du vingtième anniversaire du retrait par le Bélarus de ses armes nucléaires.

La Mission permanente de la République du Bélarus souhaite que la déclaration soit publiée en tant que document officiel de la Conférence du désarmement et distribuée à tous les États membres et États observateurs de la Conférence.

La Mission permanente de la République du Bélarus saisit cette occasion de renouveler au secrétariat de la Conférence du désarmement l'assurance de sa très haute considération.

GE.16-20243 (F) 011216 051216



\* 1 6 2 0 2 4 3 \*

Merci de recycler



## **Déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République du Bélarus concernant le vingtième anniversaire du retrait par le Bélarus de ses armes nucléaires**

Il y a vingt ans, le 26 novembre 1996, le Bélarus a achevé le retrait des armes nucléaires qui subsistaient sur son territoire à la suite de la désintégration de l'URSS. Il a, sans conditions ni clauses préalables, renoncé à un potentiel militaire nucléaire important, apportant ainsi la preuve de son attachement à la paix et à la sécurité. Ce faisant, il a donné le ton des processus de désarmement nucléaire qui devaient s'engager dans l'espace postsoviétique.

Le désarmement nucléaire est un processus complexe qui entraîne des conséquences à la fois politiques et économiques et dont la mise en œuvre nécessite des moyens financiers et humains importants. Or, en dépit des difficultés qui ont fait suite à la désintégration de l'URSS, le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine ont fait preuve d'une détermination et d'un engagement sans faille en faveur des objectifs du désarmement nucléaire. Par la signature du Protocole de Lisbonne, en 1992, le Bélarus, le Kazakhstan et l'Ukraine ont pris l'engagement d'adhérer au TNP en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires et sont devenus, de plein droit, parties au Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (Traité START) jusqu'à l'expiration du délai de sa mise en application, en décembre 2009.

En tant qu'État non doté d'armes nucléaires, le Bélarus a conclu avec l'AIEA un accord de garanties généralisées dans le contexte du TNP. Toutes les matières nucléaires en sa possession ont été placées sous garanties de l'Agence.

Le retrait des armes nucléaires présentes sur le territoire du Bélarus a été achevé peu après l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Il y a vingt ans, par ces mesures concrètes en faveur du désarmement nucléaire, nous espérons confirmer la dynamique engagée dans le contexte des processus de désarmement, laquelle, durant les années 90 du siècle dernier, a fait naître l'espoir de l'avènement d'un monde plus sûr. Aujourd'hui, nos attentes en ce qui concerne les progrès du désarmement nucléaire sont beaucoup plus mesurées et notre espoir bien plus prudent. De notre point de vue, la seule manière possible d'accomplir, étape après étape, des progrès significatifs vers l'édification d'un monde plus sûr consiste encore à adopter une approche échelonnée et réaliste des questions se rapportant au désarmement nucléaire.